

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 15 janvier 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants : Louis Boulianne, Anne Pelletier, Benoit Dubé, Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-001-13 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-002-13 **Adoption du procès-verbal des dernières réunions**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

Il est proposé par Benoît Dubé
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 décembre 2012 de 16,184.36 \$ au compte courant.

RS-003-13 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

Année 2012

1.	Petite caisse : Timbres & Envois postaux	86.03	
	Épicerie : Lait	4.76	
	Panier de Noel	100.00	
	Ménage	<u>28.50</u>	219.29
2.	Desjardins Sécurité Financière pour Décembre 2012		1,376.75
3.	Bell Canada : Bureau	218.97	
	Biblio	100.80	
	Pompiers	47.50	
	Camping	<u>95.11</u>	462.38
4.	Bell Mobilité : Denis Moreau - Novembre 2012		46.11
5.	Bell Mobilité : Denis Moreau : Décembre 2012		46.11
6.	Hydro Québec : Biblio & Chalet communautaire	1,154.29	
	Rue Globale	<u>245.13</u>	1,399.42
7.	Hydro Québec : Biblio & Chalet communautaire	760,95	
	Rue Globale	<u>234.81</u>	995.76
8.	Petite caisse : Timbres & Envois postaux	135.70	
	Épicerie : Lait	9.80	
	Lecteur température digital	22.58	
	Bacs bleus	6.60	
	Ménage	<u>57.00</u>	231.68
9.	MRC de Témiscouata : Colloque CTCA - maire		20.00
10.	Oxygaz : Gants		58.77
11.	Électronique Mercier : Remplacement du LCD et du Front Cover		74.03
12.	Scierie J. S. 2000 enr. : Traitement, etc.		275.94
13.	Sortie des Premiers répondants		180.00
14.	Sortie des Pompiers de Packington		1,270.00
15.	Aéro-Feu : Vérification d'appareil respiratoire, etc.		2,264.09
16.	Mario Bourassa : Travail et kilométrage		482.40
17.	Avis de mutation		3.00
18.	Formation continue : pompiers		1,360.00
19.	L'Arsenal : Pantalon sécuritex		1,614.84
20.	Colimare : Pochettes de laminage		113.34
21.	Commerçants de la Chaudière inc. : Envois postaux		57.36
22.	Comm. Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs : Formation 3 pompiers		800.82
23.	Coop agricole : Grillage pour patinoire		351.71
24.	Coopérative Services Pétroliers Packington		475.59
25.	Coop. Paramédics du Témis : Test hydrostatique		122.08
26.	J. C. Dupont ltée : Huile hydraulique		247.02
27.	Épicerie des 4 Sous : Achats divers		31.24
28.	Freightliner : Seal, etc.		105.41
29.	Laboratoire BSL : Test d'eau		26.01
30.	Macpek : Lumière, boîtier		110.86
31.	Martin Diesel inc. : Bearing, etc.		2,787.07
32.	Frais de déplacement : Denis Moreau, inspection		40.00
33.	Oxygaz : Mix		88.56
34.	Déneigement René-Claude Ouellet		167.86
35.	P. Beualieu électrique : Plaque, prise, etc.		1,368.11
36.	Pétrole Larochelle : Diesel, urée		4,004.97
37.	Peterbilt : Inspection annuelle SAAQ		374.54
38.	Pièces Témis : Boulon, etc.		176.88
39.	Produits Métalliques A. T. Inc. : Bloc caoutchouc		23.00
40.	Sapin Beaumi : Sapin cultivé		25.00
41.	Services Kopilab : Photocopieurs		257.11
42.	Solutions Témis inc. : Fournitures de bureau		285.15
43.	Usinage Industriel Dégelis : Rond lac		5.52
44.	Webetic.com : Mise à jour du site de la municipalité		74.73

Sous-total des comptes (pour 2012) : 24,802.31 \$

Année 2013

45.	BMR Dégelis : Articles divers	25.04
46.	Coopérative de services pétroliers	103.26
47.	Épicerie des 4 Sous : Piles	6.89
48.	Éditions juridiques FD inc. : Renouvellement, mise à jour	77.70
49.	Guy Morin : Location de terrain pour virer	28.74
50.	Jean C. Dupont : Outils garage	295.86
51.	Infotech : Contrat de service	149.47
52.	PG Solutions : Contrat d'entretien	5,714.26
53.	Pièces Témis : Ampoule, balai à neige	55.42
54.	Place du travailleur : Couvre-tout, botte	236.79
55.	Plomberie G. M. enr. : Réparation tuyau, etc.	87.87
56.	Réseau information municipale : Abonnement annuel	172.46
57.	Société canadienne des postes : Timbres	603.62
58.	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac : Remplir bouteille	40.00
59.	Coopérative de services pétroliers	258.00
60.	Épicerie des 4 Sous : Piles	88.99
61.	Société canadienne des postes : Timbres	448.86
62.	ADMQ : Cotisation 2013 & Assurance caution	670.15
63.	BMR Dégelis : Câble, bague, etc.	96.56
64.	CS du Fleuve-de-des-Lacs : Formation pompier	233.62
65.	Fédération québécoise des municipalités : Activités et formations	97.73
66.	L'Arsenal : 2 manteaux pompier bunker Demo Orbit Fusion	2,552.46
67.	Manic Sanitation : Détergent neutre	142.65
68.	Pièces Témis : Balai essuie-glace hiver	17.66
69.	Produits Métalliques A. T. inc. : Ressort extensible de toile	83.93
70.	AÉRO-Feu : Gants	310.93
71.	Frais de représentation : Émilien Beaulieu, maire	<u>96.00</u>

Sous-total (2) des comptes : 12,024.77

Total des comptes à payer 36,827.08 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-004-13 **Adoption du projet de règlement 264-2013**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le projet de règlement 264-2013 décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington.

Adoptée à l'unanimité

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO : 264-2013

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 243-2010, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS
POUR LE RAMASSAGE, LA DISPOSITION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE PACKINGTON**

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser le coût de facturation;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 17 décembre 2012.

EN CONSÉQUENCE

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington ordonne et statut par le présent règlement ce qui suit, à savoir;

1) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif de ramassage et de dispositions des matières résiduelles selon les catégories suivantes :

1. Chalet saisonnier	62.00
2. Résidence, logement ou chalet habité à l'année	124.00
3. Ferme avec résidence	186.00
4. Caisse populaire, bureau de poste, atelier & autres maisons d'affaires	124.00
5. Salon de coiffure, d'esthétique et bureau d'affaire à même la résidence principale du propriétaire	62.00
6. Dépanneur (avec ou sans bière), épicerie (licencié ou non), restaurant et autres non désignés	248.00

2) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif pour le recyclage de matières résiduelles selon les catégories suivantes :

1. Chalet saisonnier	24.00
2. Résidence, logement ou chalet habité à l'année	48.00
3. Ferme avec résidence	72.00
4. Caisse populaire, bureau de poste, atelier et autre maison d'affaires	48.00
5. Salon de coiffure, d'esthétique et bureau d'affaire à même la résidence principale du propriétaire	24.00
6. Dépanneur (avec ou sans bière), épicerie (licencié ou non), restaurant et autres non désignés	96.00

3) Il est entendu que dans le cas de locataires, la taxe sera payable et facturée au propriétaire.

4) Ces comptes ainsi expédiés seront pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2013.

5) Ces comptes porteront intérêts 30 jours après l'envoi des comptes tout comme tout autre compte de taxes.

6) La somme des montants ainsi perçue servira au paiement des dépenses encourues pour effectuer le service de ramassage, de disposition et de recyclage des matières résiduelles.

7) Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.

8) Le règlement 243-2010 de la Paroisse de Packington est par les présentes abrogé; cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal de Packington à son assemblée régulière du 15 janvier 2013.

Maire

Secrétaire-trésorier

Il est proposé par Benoît Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le projet de règlement 265-2013 décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange de fosses septiques et des puisards.

Adoptée à l'unanimité

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NO 265-2013

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 246-2010, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES PUISARDS

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser le tarif de compensation pour le service de vidange des fosses septiques et des puisards;

ATTENDU QU' également qu'il y a lieu de prévoir les modalités de paiement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 17 décembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et traitement des boues des fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementale des résidences isolées du territoire de Packington est de 102 \$.

ARTICLE 3 : Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et traitement des boues des fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementale des chalets isolés du territoire de Packington est de 51 \$.

ARTICLE 4 : La compensation décrétée en vertu de l'article 2 et 3 soit payable par le propriétaire de la résidence et du chalet en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE 5 : Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.

ARTICLE 6 : Le règlement 246-2010 de la paroisse de Packington est par les présentes abrogé. Cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal de Packington à son assemblée régulière du 15 janvier 2013.

Maire

Directeur général/ Sec-trés.

RS-006-13 **Chemin privé : Tarif**

Considérant l'augmentation des coûts du carburant et des autres frais inhérents, le Conseil juge nécessaire de modifier le tarif pour l'ouverture de la route du Lac-Légaré, appartenant pour 0,70 km au Domaine du Lac-Légaré;

Après délibération,
il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe à 1,850 \$ le tarif pour l'entretien de 0,70 kilomètre de chemin appartenant au Domaine du Lac-Légaré pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-007-13 **Vente pour non paiement de taxes**

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire régulariser des dossiers fonciers qui sont en retard pour non-paiement de l'impôt foncier;

En conséquence,
il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington envoie trois dossier fonciers pour non-paiement des impôts fonciers à savoir :

1. M. Louis Deering
2. Les Entreprises Réjean Bossé
3. Succession Alfred Labbé

Que le Conseil nomme M. Denis Moreau, directeur général pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes afin de s'assurer le recouvrement des dettes et frais engendrés pour ses ventes.

Adoptée à l'unanimité

RS-008-13 **Modification au règlement 253-2011, décrétant la réalisation de travaux de correction d'une couche support ainsi que des travaux de mise en oeuvre d'une couche support suivi d'un recouvrement en enrobé coulé à froid de type Gripseal sur différentes routes de la municipalité et un emprunt de 735,000 \$**

Attendu que le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieure à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que l'article 6 du règlement 253-2011 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrété par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

RS-009-13 **Travaux en régie**

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington n'a pas terminé ses travaux prévus en 2012 en voirie;

Considérant que Joseph Dumont (1997) Ltée offre à la municipalité de réaliser ses travaux aux mêmes conditions que ceux soumissionnés en 2012

Après délibération,
il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington préfère retourner en appel d'offre pour ses travaux en régie qu'elle réalisera en 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-010-13 **Conseil régional de l'environnement : membership**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement pour l'année 2013 pour une souscription de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité

RS-011-13 **Conditions d'emprunt RG-226-2006 et 253-2011**

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs pour son emprunt du 22 janvier 2013 au montant de 194 200 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 226-2006 et 253-2011, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

70 100 \$	2,78 %	22 janvier 2014
29 700 \$	2,78 %	22 janvier 2015
30 500 \$	2,78 %	22 janvier 2016
31 500 \$	2,78 %	22 janvier 2017
32 400 \$	2,78 %	22 janvier 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité

RS-012-13 **Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billet un montant de 194 200 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
226-2006	41 200 \$
253-2011	153 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 194 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 226-2006 et 253-2011 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 22 janvier 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit

2014.	70 100 \$
2015.	29 700 \$
2016.	30 500 \$
2017.	31 500 \$
2018.	32 400 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-013-13 **Commission des Loisirs de Packington : États financier au 31-08-2012**

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance de l'état des revenus et dépenses ainsi que du bilan de la Commission des loisirs de Packington pour l'année terminant le 31 août 2012.

Adoptée à l'unanimité

RS-014-13 **L.V.M. firme de surveillance des travaux : Factures**

Il est unanimement résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington dénonce son insatisfaction en rapport avec les travaux de surveillance des travaux de traitement de surface effectués en août dernier. Que la firme n'a pas effectué des contrôles suffisants sur la qualité de la pierre, sur l'enrobé installé. Que la firme n'a pas suivi les directives du document d'appel d'offre concernant les taux de pose de la pierre. Que le Conseil trouve injustifié la facturation du 19 décembre 2012 qui était pour expliquer son rapport qui ne contenait aucun élément démontrant la malfaçon des travaux réalisés.

Qu'une lettre soit envoyée à la compagnie LVM pour les inviter à réviser leur facturation.

Adoptée à l'unanimité

RS-015-13 **PG Solutions : Offre de service sauvegarde**

PG Solutions propose une solution de sauvegarde pour s'assurer que les copies de sécurité se fassent convenablement. Présentement, selon les informations recueillis par eux, les copies effectuées sur le serveur de la MRC ne sont pas bons.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de service pour le système de sauvegarde des données de la municipalité selon la proposition du 8 janvier dernier au montant de 760 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Boîtes aux lettres

Deux plaintes de bris de boîte aux lettres ont été reçues. Le directeur général fait lecture aux membres du conseil de la résolution qu'il a adopté le 3 octobre 2011 concernant la politique relative à l'installation des boîtes aux lettres en milieu rural.

Le Conseil demande de faire appliquer la politique et demande de l'inclure dans le prochain informateur.

Le Conseil demande aux opérateurs de ralentir la vitesse lors du déneigement pour éviter les bris.

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la réunion de la MRC de Témiscouata tenue le 9 décembre 2012.

Période de questions

- I. Une contribuable demande si le conseil a rencontré le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata M Jean D'Amours.
- I. Une contribuable demande de vérifier le site web car il n'est pas à jour concernant les procès-verbaux ainsi que les Informateurs.
- I. Une contribuable demande si le conseil réglementera la vitesse autour du lac Jerry.

Levée de l'assemblée

À 20 h 45, Monsieur Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.